



Nombre de conseillers.....43
 En exercice.....43
 Présents à la séance.....27
 Pouvoirs.....14
 Excusés.....01
 Absents.....01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

N° 2025-05-04 : RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Le vendredi 23 mai 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mercredi 7 mai 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	ROSSINI Christel	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	DJABALI Sara
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	HODÉ Laurence
BERTHE Élöise	BARATTA Jean-Pierre	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	MILOTI Donni	BERNARD Anne

Pouvoirs :

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
MOULINAT-KERGOAT Hélène	à BERNARD Anne
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHOLOUF Dounia	à CARRATALA Henri
GUIMARAES Odette	à DJABALI Sara
DI IORIO Rina	à KOUCEM Yacine
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
FOURNIER Marine	à BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam	à MONIER Annick
CRALIS Christophe	à MANTEL Serge
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence
MICONNET Olivier	à LE COZ Lucie

Excusés :

HAMZA Ali

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme BERNARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-04-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cedex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2531-12 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 13 mai 2025 ;

Considérant que la Commune s'est vue attribuer durant l'exercice 2024 une somme de 2.616.537€ au titre du fonds de solidarité entre les communes de la région Ile-de-France (FSRIF) ;

Considérant que l'accroissement et l'amélioration de l'accueil scolaire, l'amélioration de la propreté, la gestion des 7 parcs urbains et la rénovation des 79 kilomètres de voirie concourent à l'amélioration des conditions de vie, telle que dans l'objectif recherché par le FSRIF,

Après en avoir délibéré ;

Prend acte, à l'unanimité

Article 1 : Prend acte du rapport relatif à l'utilisation du fonds de solidarité entre les communes de la région Île-de-France perçus au titre de l'exercice 2024.

Annexe 1 : Rapport relatif à l'utilisation du fonds de solidarité entre les communes de la région Île-de-France perçus au titre de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 23 mai 2025.

74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



date de publication : le 04/06/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-04-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montréal dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Annexe valant note de synthèse de la délibération n° du 23 mai 2025

RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

En application de l'article L.2531-16 du CGCT, le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France prévu à l'article L.2531-12 du CGCT présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions de développement social urbain entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement au moyen de la dotation de péréquation FSRIF perçue.

La Commune s'est vue attribuer durant l'exercice 2024 une somme de 2.616.537€ au titre du fonds de solidarité entre les communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

Bien qu'il s'agisse de recettes de fonctionnement, la Ville veille à ce que ces ressources issues des mécanismes de péréquation soient prioritairement affectées aux dépenses d'équipement.

Les crédits perçus en 2024 à ce titre ont donc contribué à l'amélioration des équipements scolaires des différentes écoles maternelles et primaires ainsi qu'à la poursuite du programme d'accroissement des capacités d'accueil, programme rendu nécessaire par la poursuite continue de l'augmentation de la population et, en conséquence, du nombre d'écoliers.

	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRE	
MOBILIER ECOLES MATERNELLES	53 953,95
MATERIEL MATERNELLE	22 034,60
MOBILIER PRIMAIRE	39 642,52
TRVX MATERNELLE JAURES 1	149 638,85
TRVX GROUPES SCOLAIRES	22 236,23
TRVX RESTAURANT JAURES	21 625,64
CONSTRUCT PRIMAIRE POUDRERIE	281 222,76
TRX CONSTRUCTION ELEM VAUBAN 2	162 003,57
EXTENSION MATERNELLE BAYARD	325 553,01
CONSTRUCTION ECOLE CENTRE	70 935,55
TOTAL	1 148 846,68

Le FSRIF a donc participé à hauteur de 1.148.846,68€ à la réalisation des travaux dont la liste ci-dessus fait apparaître ce reste à charge sur dépenses ayant été mandatées au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le maintien du cadre de vie de Livry-Gargan en matière de propriété et d'espaces verts requiert des dépenses de fonctionnement. La Ville a mis en place deux marchés de désherbage des voiries et du cimetière à hauteur de 229.862,66€ et au regard de la gestion de ses multiples parcs et espaces verts, a procédé à des travaux d'entretien et élagage à hauteur de 229.289,34€.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-04-CC
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

TRAVAUX DE DESHERBAGE SERVICE PROPRETE	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
MARCHE DESHERBAGE	174 722,96
MARCHE DESHERBAGE CIMETIERE	55 139,70
	229 862,66
TRAVAUX D ENTRETIEN - SERVICE ESPACES VERTS	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
ELAGAGE TRAITEMENT CURAGE	163 056,53
ENTRETIEN VOIES & RESEAUX : ESPACES VERTS	66 232,81
TOTAL	229 289,34

Enfin, les 79 kilomètres de voiries ont nécessité des investissements sous forme de travaux d'installations de signalisation, de mobilier urbain et de rénovation dont 1.008.538,32€ de reste à charge sur les 2.972.975,73€ ont pu être couverts par le FSRIF.

TRAVAUX - SERVICE VOIRIE	RESTE A CHARGE	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
INSTALLATION DE VOIRIE : SIGNALISATION	373 895,63	126 838,60
INSTALLATIONS VOIRIE DIVERSES	207 100,97	70 255,96
RENOVATION VOIRIE COMMUNALE	2 391 979,13	811 443,76
Total	2 972 975,73	1 008 538,32

Au total, en cumulant les 4 postes de dépenses, la Commune s'est donc vue attribuer durant l'exercice 2024 une somme de 2.616.537€ au titre du fonds de solidarité entre les communes de la région Ile-de-France (FSRIF).